

Numéro de dossier : 1091333131

Unité responsable	administrative Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Objet	Rendre une décision quant à l'adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un projet de Règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur - Lot 3 353 616 du cadastre du Québec - Zone 0217. (Dossier interrelié avec le dossier no. 1114039008)

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

Le promoteur a récemment entrepris les discussions avec la Direction de l'habitation quant aux engagements permettant de satisfaire les objectifs de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* . L'objectif d'inclusion pour des logements sociaux et communautaires est d'environ 140 unités pour lesquels le promoteur propose de réserver un emplacement sur le site de son projet. Toutefois, il devra aussi s'engager à livrer 15% de logements abordables ainsi qu'une proportion qui reste à déterminer de logements de 3 cc et plus pour familles. Son engagement prendra la forme d'une lettre confirmant les obligations susmentionnées et garantissant leur réalisation par des garanties financières.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Denis HOULE Conseiller en développement de l'habitation Tél. : 514-872-6145 Date: 2012-03-20	Endossé par : Danielle CÉCILE Directrice Bernard Cyr Chef de division Développement résidentiel Tél. : 514-872-6130 Date d'endossement : 2012-03-20
---	---

Numéro de dossier :1091333131